

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01500 Numéro SIREN : 515 193 019 Nom ou dénomination : ARMEN AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2024 sous le numéro de dépôt 9876

2050 - Bilan Actif

9876

DÉPÔT DU

14 JUIN 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 93 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ARMEN AUTOMOBILES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise RUE LOUIS BERIOT 35150 JANZE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 51519301900020		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31/10/2023	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement * AB		AC
	Frais de développement * CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires AF	889	AG 889
	Fonds commercial (1) AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM
	Terrains AN		AO
	Constructions AP		AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	7 980	AS 7 924 56
	Autres immobilisations corporelles AT	7 391	AU 6 257 1 133
	Immobilisations en cours AV		AW
	Avances et acomptes AX		AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT
	Autres participations CU		CV
	Créances rattachées à des participations BB		BC
	Autres titres immobilisés BD	928	BE 928
	Prêts BF		BG
	Autres immobilisations financières* BII	1 800	BI 1 800
TOTAL (II) BJ		18 989	BK 15 071 3 918
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements BL		BM
	En cours de production de biens BN		BO
	En cours de production de services BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis BR		BS
	Marchandises BT	202 588	BU 202 588
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW
	Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY
	Autres créances (3) BZ	287 839	CA 287 839
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		CE
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH	404	CI 404	
TOTAL (III) CJ		490 831	CK 490 831
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	509 821	IA 15 071 494 750
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : Immobilisations		Stocks	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AG

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		EURL ARMEN AUTOMOBILES		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 5 000)	DA	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	173 471		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	49 990		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	228 961		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	196 805		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 943		
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 040		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régulier	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	265 789		
	Ecart de conversion passif*	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	494 750		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	160 852		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	29 311		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Ah

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL ARMEN AUTOMOBILES						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	967 906	FB		FC	967 906	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	5 500	FH		FI	5 500	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	973 406	FK		FL	973 406	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	634	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 083	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	975 124
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	715 012	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(29 438)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	92 147	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	133 235	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	582	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 036
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	3 040	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	915 614
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	59 510	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 498	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	4 498	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 997	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	1 997	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 500	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	62 011	

(RUBRIQUES - voir tableau n° 2053) * Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AL

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise EURL ARMEN AUTOMOBILES		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 000)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 021	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	979 623	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	929 632	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	49 990	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	634	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9	
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
		1 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL ARMEN AUTOMOBILES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2023, dont le total est de 494 751 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 990 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2022 au 31/10/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/02/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

AM

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au 01/11/2022	Augmentation	Diminution	Au 31/10/2023
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	889			889
Immobilisations incorporelles	889			889
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 981			7 981
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 911			4 911
- Matériel de transport	63			63
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 418			2 418
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	15 372			15 372
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	792	137		928
- Prêts et autres immobilisations financières	1 800			1 800
Immobilisations financières	2 592	137		2 728

A 4

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations non courantes	Immobilisations courantes	Immobilisations dépréciées	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			137	137
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			137	137
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

Amortissements des immobilisations

	Amortissements non courants	Amortissements courants	Total
- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	889		889
Immobilisations incorporelles	889		889
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 612	313	7 924
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 592	440	4 032
- Matériel de transport	63		63
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 879	284	2 163
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles	13 146	1 037	14 182
ACTIF AMORTISSE	14 035	1 037	15 072

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 290 043 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 800		1 800
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	287 839	287 839	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	404	404	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	54 350
ASSOCIES INTERETS COURUS	4 495
Total	58 845

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 265 789 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	31/10/2022	31/10/2021	31/10/2020
Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	29 312	29 312	
- à plus de 1 an à l'origine	167 494	62 557	104 937
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 943	65 943	
Dettes fiscales et sociales	3 040	3 040	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)			
Produits constatés d'avance			
Total	265 789	160 852	104 937
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	62 174		
(**) Dont envers les associés			

Charges à payer

	31/10/2022
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 318
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	46
ETAT AUTRES CH. A PAYER	447
TAXE D APPRENTISSAGE	81
FORMATION CONTINUE CIF CDD	126
Total	2 018

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	404		

ARMEN AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000 euros
Siège social : Rue Louis Blériot - Z.A. de la Chauvelière
35150 JANZE

515 193 019 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2023

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associée unique en date du 8 avril 2024

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2023, s'élevant à 49.990,39 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 49.990,39 euros
- Prélèvement sur le compte « Autres réserves » 9,61 euros

AFFECTATION :

- A titre de dividende, la somme brute de : 50.000,00 euros

TOTAL : 50.000,00 euros

Soit un dividende brut à verser de 50.000,00 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

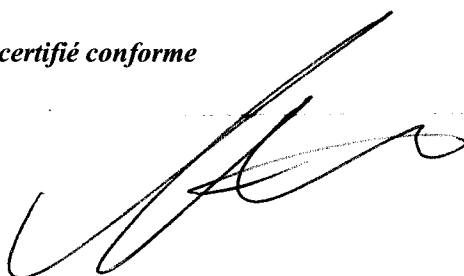
Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/10/2022	31/10/2021	31/10/2020
Dividende brut total	55.000 €	30.300 €	24.500 €
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	55.000 €	30.300 €	24.500 €
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	/

Pour extrait certifié conforme

La Gérance



A 4